

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SQUINABOL –BERTSCHI – GORET- Messieurs TREHEL –CHAUFFERT – MINETTE –HERISSANT – BERJOT – ATZENI -

Absents excusés : Mr NIVALLE (pouvoir à Mme BERTSCHI), Mme GENCOURT (pouvoir à M. HERISSANT)

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique GORET

Le compte rendu du 2 Mai 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Participation centre aéré -

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour participer à raison de 5 euros par jour et par enfants sur une durée de 20 jours sur l'année civile pour les enfants de la commune qui participe au centre aéré.

La commune reconduit la participation envers les familles.

FSL : Participation 2016

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du FSL est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau, de téléphone et sur participation volontaire des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de participer volontairement de 0.45 euros par habitant.

FDS : VC4 route de la Chapelle

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Essises,

- sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux suivants :

Programme	2016-020882
Libellé de la voie	VC 4 route de la Chapelle
Linéaire	740.00
Montant global HT	14 800.00
Montant subventionnable HT retenu	14 800.00
Taux	63 %
Montant de la subvention	9 324.00

- s'engage :
 - ⇒ à affecter à ces travaux 8 436.00 € sur le budget communal,
 - ⇒ à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

Ecole de Chézy sur Marne : Cantine -

La Loi NOTRe, promulguée le 7 août dernier, a fait perdre au Conseil départemental la clause de compétence générale. **Cette nouvelle contrainte a pour conséquence de priver le Conseil départemental de la faculté de poursuivre le versement en 2016, de l'aide aux frais de repas pour les écoliers** (seuls 4/10^e de l'année scolaire en cours, correspond à la période septembre – décembre 2015 pourront être alloués).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ne souhaite pas supporter cette dépense supplémentaire pour l'instant ; et émet le souhait de connaître les effectifs de la rentrée 2016-2017 afin de prendre une décision définitive. Actuellement le coût de la commune serait de 9 788.25 euros, à trouver sur son budget, tout en sachant que les dotations sont en baisses.

Achat d'un véhicule utilitaire -

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable d'acquérir un véhicule utilitaire pour le service technique. Il souhaite arrêté son choix sur un véhicule d'occasion (plus de six ans), énergie diesel et avec un kilométrage supérieur à 100 .000 km dont le prix ne dépassera pas 2 000.00 euros TTC. En sus, frais d'immatriculation, contrôle technique et assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à émit le souhait de reporter cette décision au prochain conseil en proposant une simulation achat d'un véhicule ou une indemnité kilométrique.

Vote à bulletin secret

Pour : 4

Contre : 1

Blanc : 6

Décision modificative : Liste des biens à imputer en investissement –

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les biens en investissements ne figurant pas dans la nomenclature INTB0200059C du 26 février 2002 et dont le montant est inférieur à 500 euros doivent figurer sur une liste et faire l'objet d'une délibération annuelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré élabore une liste dont les biens sont inférieurs à 500 euros afin d'être imputé en section d'investissement et pourra être complétée tout au long de l'année 2016.

Cpte 2157	Compresseur – 4 en 1 Thermique – Lance désherbeur -
Cpte 2135	Plaques diverses
Cpte 2152	Panneaux
Cpte 21571	Tondeuse
Cpte 21571	Bloc parking
Cpte 21578	Compresseur
Cpte 2158	Barrière pagode
Cpte 2158	Epandeur
Cpte 2183	urnes
Cpte 2183	Disques dur

QUESTIONS DIVERSES-

- **14 Juillet** : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts suivi des festivités proposées par le Foyer rural,
- **Remerciements** : Les Restaurants du cœur ainsi qu' l'Association Sophie Adam remercient la municipalité pour la subvention communale 2016,
- **CPAM** : Permanence de la Sécurité Sociale supprimée à Charly sur Marne à compter du 01 juillet 2016,
- **Journée du Patrimoine** : Les 17 et 18 septembre 2016,
- **Inscription sur la liste électorale** : Inscription avant le 31 décembre 2016,
- **Biens vacants** : Nous ferons appelle à un spécialiste pour rechercher les biens vacants sur la commune,
- **Foyer rural** : Vérification annuelle par la Société SOCOTEC,
- **Détérioration de la « Rue des Crochets »** : La Voirie départementale a contacté la Société RVM afin d'effectuer les réparations au plus vite,
- **Communauté de Communes de Charly sur Marne** : Les conseillers communautaires ont décidé de ne pas fusionner avec la Communauté de Communes de Château Thierry,

Compte rendu des diverses réunions auxquelles assistaient les conseillers.

Séance levée à 20 h 35